

Université des Antilles Les allégations mensongères de Médiapart

Par Camille CHAUVET +

23 avril 2015

Source : LE NAÏF

[http://www.lenaif.net/universite-des-antilles-les-allegations-mensongeres-de-mediapart-par-camille-](http://www.lenaif.net/universite-des-antilles-les-allegations-mensongeres-de-mediapart-par-camille-chauret/?rcommentid=89864&error=incorrect-captcha-sol&rhash=317549e7556224943abed740a2c2b3bd#)

[chauret/?rcommentid=89864&error=incorrect-captcha-sol&rhash=317549e7556224943abed740a2c2b3bd#](http://www.lenaif.net/universite-des-antilles-les-allegations-mensongeres-de-mediapart-par-camille-chauret/?rcommentid=89864&error=incorrect-captcha-sol&rhash=317549e7556224943abed740a2c2b3bd#)

Rédaction du Naïf : *Afin d'éviter toute confusion, je précise que j'agis ici en tant que journaliste dans ses droits, et dans sa liberté d'expression. Par deux livraisons, celle du 19 mai 2014 et celle du 17 avril 2015, Médiapart a prétendu mener des investigations sur la gestion de l'université des Antilles. Toutefois, un examen à peine approfondi de ses écrits révèle très vite que le Journal est en plein copinage avec la gouvernance de l'université engagée dans une opération de règlements de compte avec ses opposants universitaires du laboratoire Ceregmia. Les articles restent largement de simples reprises d'affirmations, sans vérification, de la gouvernance de l'UAG et de ses partisans.*

L'incapacité de Médiapart à prouver ses accusations

« Qui a intérêt à étouffer le scandale des colossaux détournements de fonds à l'université des Antilles ? » s'interroge Médiapart dans son article du 17 avril 2015. S'il s'avère qu'il y a effectivement détournements de fonds (ce qui, à ce jour, n'est pas prouvé malgré les tapages médiatiques de la gouvernance de l'Université avec la caution de Médiapart et autres), on pourrait répondre sans ambiguïté que c'est d'abord Médiapart.

En effet, dans son article du 19 mai 2014, Médiapart, accusant nommément les responsables du laboratoire Ceregmia, écrivait : « *Des documents confidentiels auxquels Médiapart a eu accès dévoilent comment des millions d'euros de subventions européennes ont disparu dans des montages opaques à l'université des Antilles-Guyane... Médiapart a eu accès à de nombreux documents financiers, courriers, mails ainsi qu'à plusieurs rapports confidentiels qui permettent de décrire précisément et de l'intérieur un système qui a prospéré sans encombre dans cette université...* »

Cependant, assigné pour diffamation devant le tribunal correctionnel de Fort-de-France le 5 janvier 2015 par les responsables du laboratoire, et sommé de produire les preuves de ses allégations, ainsi qu'il l'a fait dans d'autres affaires auparavant, l'affaire Cahuzac notamment, Médiapart se défile, soutenant qu'il aurait dû être convoqué au terme de 157 jours et qu'en conséquence il y aurait vice de procédure. Toutefois, si l'on dispose des preuves de ses affirmations, a-t-on besoin d'attendre 157 jours pour les produire ?

Et c'est bien parce que l'argument est de toute évidence ridicule que Médiapart affirme laconiquement dans sa livraison du 17 avril 2015 que « *les responsables du Ceregmia ont été déboutés* » afin de dissimuler à ses lecteurs son incapacité à aborder le fond du dossier devant le tribunal, et donc à apporter la moindre preuve de ses allégations. Il est donc important de préciser que c'est pour « *nullité procédure* » que les responsables du Ceregmia ont été déboutés et non pour faute d'avoir apporté des preuves tangibles des allégations mensongères de Médiapart. Car de telles preuves, ils les ont accumulées devant le tribunal. En voici deux.

La légèreté de Mediapart

Dans son article (19 mai 2014) Mediapart affirme : « *Le Ceregmia a par exemple signé un contrat de plus d'un million d'euros avec la société Filiatis pour « rechercher des subventions destinées à financer des projets de recherche », le 26 mai 2009. La Cour des comptes relève que ce marché n'a donné lieu à aucune mise en concurrence...* ». Or, le rapport de la cour des comptes que le journal cite et met en ligne mentionne, à la page 69, que le contrat est signé entre l'Université des Antilles et de la Guyane et Filiatis ; que ce contrat est signé par le président de l'université et non le directeur du Ceregmia ; que le montant de la prestation de Filiatis est de 65 000€ et non de « plus d'un million d'euros » ! Ce qui montre que la journaliste de Mediapart n'a pas lu le rapport de la cour des comptes.

Par ailleurs, Mediapart écrit dans le même article : « *... Mediapart a eu accès au contrat de 82 000 euros, conclu par le laboratoire en octobre 2009, toujours sans appel d'offres et avec une société de conseil, Pro service...Le montant du contrat...s'accompagne de factures s'élevant au total à 165 000€.* » Or, l'examen de ce contrat révèle qu'il a été signé le 1er octobre 2009 et renouvelé le 12 novembre 2010 par le président de l'Université et non par le directeur du Ceregmia et que, de surcroît, le montant de chaque convention (contrat et renouvellement) s'élève à 82 500€ et non à 82 000€ comme indiqué par Médiapart. Et qu'ainsi donc, la facture de 165 000€ correspond au montant des deux contrats et jamais à une fraude comme le fait croire Mediapart. Encore une fois, il se révèle que la journaliste de Médiapart n'a pas consulté ces contrats contrairement à ce qu'elle affirme.

Tout l'article de Mediapart ne repose que sur des approximations de ce genre. Aucune vérification sérieuse n'est effectuée.

Autrement, Mediapart aurait évité les énormités relevées ci-dessus ; en outre la journaliste aurait constaté sans difficulté qu'à l'Université la tâche de mise en concurrence n'incombe pas au Ceregmia mais aux services juridiques de l'établissement et donc que les observations de la cour des comptes à ce sujet ne s'adressent pas au laboratoire mais aux services centraux (juridiques) ; de plus Mediapart ne se serait pas mépris aussi lourdement sur le rapport de la cour des comptes et n'aurait eu aucun mal à s'apercevoir que ce rapport ne traite que de la gestion centralisée de l'Université et qu'il insiste sur ce que les difficultés constatées sont avant tout des problèmes de gestion centralisée au sens où les services centraux de l'Université et l'ordonnateur (présidence) peinent à se doter des moyens adéquats au suivi et à la gestion conséquente des activités des structures de l'institution ; qu'en conséquence, des dysfonctionnements affectent les diverses structures de l'UAG et perdurent ; ces dysfonctionnements se révélant plus importants dans les structures où les activités ont du volume comme le Ceregmia, l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC)... ; en outre le rapport de la cour des comptes signale des problèmes importants, non seulement au niveau du Ceregmia mais également au niveau d'autres structures et composantes comme l'IUFC, l'IUT de Kourou, le Pôle Universitaire Régional de Guadeloupe, les services centraux... ; par ailleurs, un des problèmes que le rapport mentionne comme des plus importants de l'Université est celui des heures complémentaires, avec un grand nombre d'enseignants évoluant en situation de sous-service, à savoir qu'ils n'effectuent pas le nombre d'heures d'enseignement réglementaire pour lequel ils sont rémunérés ; cas typique de la faculté des Lettres et Sciences Humaines de la Martinique dont la doyenne fut celle-là même qui préside l'université aujourd'hui.

Enfin, une simple lecture du rapport de la cour des comptes aurait permis à Mediapart de constater que ce rapport n'a jamais fait état de détournements de fonds par le laboratoire Ceregmia. Et un travail sérieux d'investigation aurait conduit Mediapart à se rendre compte que les allégations de détournements de plusieurs millions d'euros au Ceregmia, répétées en continu et à tue-tête par la présidente de l'université et ses partisans, manquent de fondements au point qu'à ce jour aucune poursuite judiciaire n'est prononcée à l'encontre des fautifs présumés et que même la présidente de l'établissement n'a pas osé les inscrire au rang de ses récriminations contre les responsables du laboratoire devant la section disciplinaire de Toulouse !

Des investigations très peu sérieuses

Ainsi que l'atteste des mails expédiés, le 21 novembre 2013, par Raphael Confiant, bras droit de la présidente de l'Université, c'est depuis cette date que la gouvernance de l'UAG fournit, elle-même

directement, des écrits à Mediapart. Et les articles publiés par le Journal sur l'université (19 mai 2014 et 17 avril 2015) se révèlent largement n'être qu'une simple reprise des légendes concoctées par sa gouvernance et ses partisans : pneus crevés, amortisseurs sectionnés, menaces, intimidations, harcèlements ; puissance du directeur du Ceregmia qui fait et défait les présidents de l'université, les agents comptables ; terrorise le personnel administratif, manipule les présidents des régions et départements, les préfets des régions, les gouvernements de droite comme de gauche, les parlementaires et sénateurs, la commission européenne... Des investigations crédibles peuvent-elles se limiter à ne transcrire que l'opinion d'une seule partie, en l'occurrence celle de la présidente de l'université et ses partisans, groupe qui, de surcroît, ne représente aujourd'hui qu'une infime minorité à l'Université des Antilles?

Il suffirait d'un petit sondage auprès des universitaires des Antilles en dehors du petit cercle des partisans de la gouvernance pour s'apercevoir du caractère fallacieux de ces allégations et se rendre à l'évidence que le responsable du climat délétère qui règne à l'Université depuis plus d'un an déjà est la gouvernance elle-même, au point que le vice-président du pôle universitaire de Guadeloupe démissionne en septembre 2014 au motif que « *la gouvernance manque cruellement d'impartialité, d'humanité... Les relations humaines au sein des pôles universitaires n'ont jamais été aussi exécrables, les souffrances morales sont quotidiennes... le recours permanent aux médias (...) en lieu et place des espaces de concertation et de discussion... les universitaires sont dressés les uns contre les autres...* » ; tandis que le vice-président étudiant estime dans un courrier adressé au président de la région Martinique en janvier 2015, que le problème essentiel de l'Université des Antilles est sa gouvernance ; alors que le nouveau vice-président du pôle universitaire de Guadeloupe se demande dans un mail de mars 2015 si l'université fonctionne en démocratie ou en dictature vu que toute opinion contraire à celle de la gouvernance est devenue un fait répréhensible !

Cette situation n'échappe nullement à la presse indépendante des Antilles et le journaliste Zandwonis de Caribcreolenews a pu écrire dans un article de juin 2014 : « *Sur les 3 pôles, CMC [Corinne MENCE-CASTER] a totalement « vendangé » son état de grâce... De la dizaine de présidents qui l'avait précédée, aucun n'avait en l'espace d'une année réussi à ce point à être contesté, rejeté, mis au ban... Sa présidence sera historiquement, celle de tous les désordres, de tous les coups bas, de la détérioration du climat de l'université, de son éclatement... le bilan de CMC est objectivement et très lourdement négatif...* »

Une promotion relevant d'une tradition universitaire

Autre preuve de la légèreté de Mediapart : le journal, reprenant les allégations des partisans de la gouvernance de l'UAG, allégations déjà publiées sur leurs blogs (MontrayKreyol de Raphael Confiant, Bondamanjak, Freepawol...), s'en prend à Pascal Saffache, ancien président de l'UAG pour avoir été nommé professeur des universités par décret du président de la République en date du 30 mars 2015. Or, il aurait suffi d'une investigation un peu plus sérieuse pour se rendre à l'évidence qu'il ne s'agit là que d'une promotion réservée aux anciens présidents d'université et qu'à l'Université des Antilles, M. Saffache n'est que le troisième président à en bénéficier. Avant lui, en effet, il y eut d'abord M. Philippe Saint-Cyr et ensuite M. Alain Arconte. Aucune complicité particulière ou aucun favoritisme n'est nécessaire pour qu'un tel avantage soit octroyé car c'est la tradition universitaire. Ce que semblent ignorer tant Mediapart que Mme Mence-Caster, présidente de l'Université des Antilles.

La disparition imaginaire des documents comptables

En écrivant : « *La mémoire comptable d'un établissement qui gère plusieurs millions d'euros passe donc méthodiquement à la broyeuse.* », Mediapart reprend une vieille légende concoctée et diffusée depuis le 21 octobre 2013 par la présidente de l'Université afin de masquer son incapacité à gérer la crise ouverte par la grève du pôle universitaire de Guyane en [VOIE](#) de scission. La présidente n'a alors pas hésité à proclamer « *la disparition de plus de 90% des données comptables de l'établissement* », ce qui est une véritable légende à plusieurs titres. D'abord, parce qu'une telle perte aurait généré la paralysie de l'établissement si elle était effective.

Or il n'en a rien été. Ensuite, parce que les données comptables de l'Université sont dupliquées et sauvegardées à trois niveaux au moins, tant en version papier qu'en version électronique. Le premier

niveau de sauvegarde est celui des composantes (les facultés) ; le second est représenté par le centre des ressources informatiques de l'université ; le troisième niveau de sauvegarde est celui des services centraux (direction des affaires financières, agent comptable). Ainsi, même si l'agent comptable détruit les données dont elle dispose, il est impossible que « La mémoire comptable d'un établissement » disparaisse. Par ailleurs, les données comptables de l'université ne se trouvent pas que sur l'ordinateur du seul agent comptable.

Il convient, s'agissant de l'agent comptable de relever que l'accusation de Mediapart qu'il cumule deux fonctions, celle d'agent comptable et de responsable des services financiers, n'est que le résultat d'investigations boiteuses. Car avec un peu plus de sérieux, Mediapart se serait rendu compte que ce cumul n'était qu'une préconisation de l'Igaener (rapport n° 2010-109 de 2010) qui stipulait : « ...*en ce qui concerne l'organisation des services centraux, la réunion sous l'autorité de l'agent comptable – chef des services financiers, de l'ensemble des compétences financières, doit sans doute être conservée dans ce contexte particulier pour ne pas rajouter un échelon supplémentaire à des circuits déjà assez complexes.* » C'est donc cette préconisation que le président de l'université d'alors, Pascal Saffache avait mise en application alors que son successeur, Mme Mence-Caster choisira de faire l'inverse.

Le gouvernement et les présidents de Région déjouent le piège du « ticket à trois »

Mediapart impute le retard pris par la ratification de la loi transformant l'UAG en Université des Antilles au gouvernement et aux présidents des régions Martinique et Guadeloupe. Or, des investigations un peu plus sérieuses l'auraient sans difficulté conduit à se rendre compte que le principe d'autonomie des pôles universitaires avec élection des vice-présidents de pôle par les élus de chaque pôle séparément était inscrit dans l'ordonnance du 17 juillet 2014 comme un pilier central de l'autonomie à la demande des quatre présidents des Antilles (deux présidents de Région et les deux présidents de Départements) dans un communiqué conjoints du 7 juillet 2014.

Or, c'est sur ce principe que la présidente de l'UAG tente de revenir avec l'aide d'une sénatrice PS, laquelle avait déjà été l'auteur de la manipulation en sa faveur du rapport du sénat du 16 avril 2014 par l'introduction d'une vingtaine de pages d'accusation sans fondements contre son opposition universitaire, les responsables du Ceregmia. Cette manœuvre de la présidente de l'UAG et de la sénatrice PS se matérialisant par le fameux « ticket à trois » pour s'opposer à l'autonomie des pôles universitaires, sera directement la cause du rallongement du délai de ratification de la loi. Et l'opposition tant du gouvernement que des présidents des régions et des départements de Guadeloupe et Martinique au « ticket à trois » s'explique aisément car elle vise à mettre un terme à une tentative de sabotage de l'autonomie des pôles, autonomie issue d'un accord quadripartite : université, ministère, région Guadeloupe, région Martinique.

Camille Chauvet

+ Directeur de publication du journal Le Naïf